



ACADÉMIE DE VERSAILLES



**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
DES NÉO-TITULAIRES SORTANT D'IUFM  
RENTRÉE SCOLAIRE 2007/2008**

**ANNEXES**

- Annexe I ..... Liste des 139 établissements retenus pour l'accompagnement des néo-titulaires (4 pages)
- Annexe II ..... Liste des établissements entrant et sortant du dispositif à la rentrée scolaire
- Annexe III ..... Cahier des charges des référents (2 pages)
- Annexe IV ..... Calendrier prévisionnel des sessions de formation (1 page)
- Annexe V ..... Présentation des 2<sup>è</sup> et 3<sup>è</sup> volets de l'accompagnement (3 pages)

40 ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Département des YVELINES (78)							
CLG J LURCAT	ACHERES	0783248G	PV/APV	CLG L. PASTEUR	MANTES LA JOLIE	0781896M	Z/PV/exPEP4/A PV/RAR
CLG A. RIMBAUD	AUBERGENVILLE	0780506B	PV/APV	CLG. A. CHENIER	MANTES LA JOLIE	0783254N	Z/S/PV/exPEP4/ APV/RAR
CLG M. PAGNOL	BONNIERES SUR SEINE	0780707V	/	CLG P. CEZANNE	MANTES LA JOLIE	0780417E	Z/S/PV/exPEP4/ APV/RAR
CLG LES GRESILLONS	CARRIERES S/S POISSY	0780032L	ZEP/PV/APV	LPO J. ROSTAND → la SEP	MANTES LA JOLIE	0782540M	Z/PV/APV
CLG MAGELLAN	CHANTELOUP	0781986K	ZEP/S/PV/ex- PEP4/APV	LP C. CLAUDEL	MANTES LA VILLE	0783533S	APV/ZEP/PV
CLG R. CASSIN	CHANTELOUP	0781108F	ZEP/S/PV/exPEP4/A PV/RAR	CLG LES PLAISANCES	MANTES LA VILLE	0780116C	Z/PV/APV
LP COLBERT	LA CELLE ST CLOUD	0783249H	/	CLG LA VAUCOULEURS	MANTES LA VILLE	0780569V	PV/APV
CLG MONTAIGNE	CONFLANS STE HONORINE	0780183A	/	CLG B. PASCAL	PLASIR	0780420H	PV/REP/APV
LPO SIMONE WEIL → la SEP	CONFLANS STE HONORINE	0783447Y	/	CLG J. JAURES	POISSY	0780264N	PV/APV
CLG B. FRANKLIN	EPONE	0780656P	/	CLG LES GRANDS CHAMPS	POISSY	0783358B	/
CLG DE VINCI	ECQUEVILLY	0781915H	APV/PV	LPO A. LAVOISIER → la SEP	PORCHEVILLE	0781948U	/
CLG J. CARTIER	ISSOU	0781885A	/	CLG L. PAULHAN	SARTROUVILLE	0783463R	/
LYC VAUCANSSON → la SEP	LES MUREAUX	0781984H	Z/PV/APV	CLG R. ROLLAND	SARTROUVILLE	0780577D	Z/PV/S/exPEP4/ APV
CLG J. VERNE	LES MUREAUX	0780180X	Z//S/PV/APV exPEP4/RAR	CLG COLETTE	SARTROUVILLE	0780258G	PV/APV
CLG J. VILAR	LES MUREAUX	0781914G	Z/PV/exPEP4/APV	LPO JULES VERNE → SEP	SARTROUVILLE	0783431F	Z/PV/APV
CLG P. VERLAINE	LES MUREAUX	0780572Y	Z/PV/exPEP4/APV	CLG LE VILLAGE	TRAPPES	0780514K	Z/S/PV/APV
CLG GALILEE	LIMAY	0782115A	PV/exPEP4/APV	CLG Y. GAGARINE	TRAPPES	0780187E	Z/S/PV/exPEP4/ APV/RAR
CLG A. THIERRY	LIMAY	0780255D	Z/PV/REP/APV	CLG COURBET	TRAPPES	0781618K	Z/S/PV/APV
CLG CLEMENCEAU	MANTES LA JOLIE	0781977A	Z/PV/S/exPEP4/APV /RAR	L.P BLERIOT	TRAPPES	0780273Y	Z/PV/APV
CLG DE GASSICOURT	MANTES LA JOLIE	0781955B	Z/S/PV/exPEP4/APV	LP H.MATISSE	TRAPPES	0780584L	ZEP/PV/APV



ACADÉMIE DE VERSAILLES

## 27 ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Département de L'ESSONNE (91)							
CLG DELALANDE	ATHIS MONS	0911027X	Z/APV	LP J. MONET	JUVISY SUR ORGE	0910631S	/
CLG LA NACELLE	CORBEIL-ESSONNES	0911443Z	Z/S/PV/PEP.4	LP G. EIFFEL	MASSY	0910632T	/
CLG SEDAR SENGHOR	CORBEIL ESSONNES	0911570M	Z/S/PV/exPEP 4/APV/RAR	CLG MONDETOUR	LES ULIS	0911127FJ	/
CLG L. MICHEL	CORBEIL-ESSONNES	0911024U	Z/PV/exPEP4/ APV	CLG LES AMONTS	LES ULIS	0911334F	Z/S/APV
CLG LA VALLEE	EPINAY SOUS SENART	0911397Z	Z/APV	CLG A. CAMUS	RIS ORANGIS	0910049J	/
CLG DE GUINETTE SEGPA	ETAMPES	0911402E	Z/REP/RAR	CLG J. LURCAT	RIS ORANGIS	0911025V	Z/PV/APV
LP L.BLERIOT	ETAMPES	0911401D	/	CLG J. MERMOZ	SAVIGNY	0910716J	Z/exPEP4/A PV
CLG LES PYRAMIDES	EVRY	0911729K	Z/S/PV/exPEP 4/APV	CLG J. MACE	STE GENEVIEVE DES BOIS	0910678T	Z/REP/APV
CLG P. ELUARD	EVRY	0911865H	Z/PV/exPEP4/ APV	CLG P. ELUARD	STE GENEVIEVE DES BOIS	0911042N	Z/APV
CLG LE VILLAGE	EVRY	0910021D	/	CLG P. ELUARD	VIGNEUX SUR SEINE	0910776Z	/
CLG MONTESQUIEU	EVRY	0911444A	/	CLG O. de SERRES	VIRY CHATILLON	0910056S	Z/APV/RA R
CLG GALILEE	EVRY	0912173T	Z/APV	LP L. ARMAND	YERRES	0910756C	/
CLG J. VILAR	GRIGNY	0911036G	Z/S/PV/exPEP 4/APV/RAR				
CLG P. NERUDA	GRIGNY	0911253T	Z/PVAPV/RA R				
CLG S. DELAUNAY	GRIGNY	0912196T	Z/APV/RAR				

Z (ZEP) – S (sensible) – PV (prévention violence) –ex- PEP.4- APV (affectation prioritaire justifiant une valorisation – RAR (réseau ambition réussite)



## 27 ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Département des HAUTS-DE-SEINE (92)							
CLG A. FRANCK	ANTONY	0921243B	Z/exPEP4/RE P/APV	CLG E. VAILLANT	GENNEVILLIERS	0921157H	Z/S/PV/exPEP4/APV /RAR
CLG A. MALRAUX	ASNIERES	0921545E	Z/PV/exPEP4/ APV/RAR	CLG L. PASTEUR	GENNEVILLIERS	0921541A	exPEP4/APV
CLG VOLTAIRE	ASNIERES	0921547G	/	CLG G. MOQUET	GENNEVILLIERS	0921621M	Z/PV/exPEP4/APV
CLG A. RENOIR	ASNIERES	0921622N	/	LPO GALILEE → la SEP	GENEVILLIERS	0921156G	Z/V/APV
CLG R. ROLLAND	BAGNEUX	0921168V	Z/S/PV/exPE P4/APV	CLG E. GALOIS	NANTERRE	0921589C	Z/PV/exPEP4/APV
CLG H. BARBUSSE	BAGNEUX	0921631Y	Z/exPEP4/AP V/RAR	CLG V. HUGO	NANTERRE	0920882J	Z/APV
CLG J. CURIE	BAGNEUX	0921778H	exPEP4/APV	CLG LES CHENEVREUX	NANTERRE	0921353W	/
CLG H. DUNANT	COLOMBES	0921675W	Z/PV/PEP.4	CLG A. DOUCET	NANTERRE	0921394R	Z/PV/APV
CLG T. MAZARYCK	CHATENAY MALABRY	0921180H	APV/ZEP	CLG P. ELUARD	NANTERRE	0921940J	/
CLG L. DE VINCI	CHATENAY MALABRY	0921179G	APV/ZEP	CLG J. CURIE	NANTERRE	0920594W	/
CLG VAN GOGH	CLICHY LA GARENNE	0922595W	/	LP P. LANGEVIN	NANTERRE	0921677Y	Z/APV
CLG J.B. CLEMENT	COLOMBES	0921160L	Z/PV/exPEP4/ APV	CLG POMPIDOU	VILLENEUVE LA GARENNE	0921543C	Z/S/PV/exPEP4/APV
CLG G. LUSSAC	COLOMBES	0921494Z	PV/APV	CLG E. MANET	VILLENEUVE LA GARENNE	0921159K	Z/PV/exPEP4/APV
CLG MOULIN JOLY	COLOMBES	0920592U	Z/S/PV/APV				

Z (ZEP) – S (sensible) – PV (prévention violence) – ex- PEP.4- APV (affectation prioritaire justifiant une valorisation – RAR (réseau ambition réussite)



45 ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Département du VAL D'OISE (95)							
CLG MONET	ARGENTEUIL	0950886x	Z/PV/S/exPEP4/APV	LGT S. DE BEAUVOIR	GARGES	0951766D	APV/ZEP
CLG A. CAMUS	ARGENTEUIL	0951139X	Z/PV/APV	CLG TRUFFAUT	GONESSE	0951920W	Z/PV/exPEP4/APV/RAR
CLG E. COTTON	ARGENTEUIL	0951230W	Z/S/PV/exPEP4/REP/APV	CLG R. DOISNEAU	GONESSE	0951142A	/
CLG J.J. ROUSSEAU	ARGENTEUIL	0951138W	Z/exPEP4/APV	CLG ROBESPIERRE	GOUSSAINVILLE	0950026M	Z/PV/exPEP4/APV
CLG CARNOT	ARGENTEUIL	0950884V	/	CLG P. CURIE	GOUSSAINVILLE	0951050A	/
CLG P.V. COUTURIER	ARGENTEUIL	0951094Y	Z/REP/APV	CLG M. de MONTAIGNE	GOUSSAINVILLE	0951921X	/
CLG JOLIOT. CURIE	ARGENTEUIL	0950885W	PVREP/APV	LPO R. ROLLAND → la SEP	GOUSSAINVILLE	0950667J	Z/S/PV/APV
CLG R. ROLLAND	ARGENTEUIL	0951356H	S/PV/APV	CLG C. CLAUDEL	MONTIGNY LES C.	0951154N	/
CLG J. MOULIN	ARNOUVILLE LES G	0951143B	/	CLG L. ARAGON	MONTIGNY LES C.	0951800R	PV/exPEP4/APV
CLG H. WALLON	BEZONS	095888Z	Z/S/PV/exPEP4/APV	LP MERMOZ	MONTSOULT	0950949R	/
CLG G. PERI	BEZONS	0950887Y	PV/APV	CLG G. BRASSENS	PERSAN	0950934Z	Z/APV
LPO E. RONCERAY → la SEP	BEZONS	0951810B	Z	CLG N. FLAMEL	PONTOISE	0950896H	/
CLG LA JUSTICE	CERGY	0951401G	REP	CLG PARC AUX CHARETTES	PONTOISE	0950895G	REP
CLG G. PHILIPPE	CERGY	0951617S	REP	CLG VOLTAIRE	SARCELLES	0951196J	Z/PV/exPEP4/APV
CLG MOULIN A VENT	CERGY	0951697D	REP	CLG J. LURCAT	SARCELLES	0950723V	Z/PV/exPEP4/APV/RAR
CLG LES EXPLORATEURS	CERGY	0951964U	REP	CLG E. GALOIS	SARCELLES	0950045H	Z/PV/exPEP4/APV
CLG STENDHAL	FOSES	0950926R	/	CLG P. A. FRANCE	SARCELLES	0950900M	Z/PV/exPEP4/APV/RAR
CLG H. WALLON	GARGES	0950023J	Z/S/PV/exPEP4/APV/RAR	CLG V. HUGO	SARCELLES	0951945Y	PV/exPEP4/APV
CLG P. ELUARD	GARGES	0950711G	Z/PV/exPEP4/APV/RAR	CLG CHANTEREINE	SARCELLES	0950943J	Z/PV/APV
CLG P. PICASSO	GARGES	0951098C	Z/PV/exPEP4/APV	CLG L. BLUM	VILLIERS LE BEL	0950939E	Z/PV/exPEP4/APV
CLG H. MATISSE	GARGES	09552036X	Z/APV	CLG ST EXUPERY	VILLIERS LE BEL	0950749Y	Z/PV/APV
LPO A. RIMBAUD → la SEP	GARGES	0951787B	Z/S/PV	CLG M. LUTHER KING	VILLIERS LE BEL	0951993A	Z/PV/APV
				LP P. MENDES FRANCE	VILLIERS LE BEL	0951090U	Z/PV/APV

Z(ZEP)-S (sensible)-PV (prévention violence)- exPEP4-APV (affectation prioritaire justifiant une valorisation)-RAR (réseau ambition réussite)



ACADÉMIE DE VERSAILLES

**ANNEXE II****DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
DES NEO-TITULAIRES SORTANT D'IUFM  
Rentrée scolaire 2007/2008**

**Liste des établissements ENTRANT et SORTANT  
du dispositif à la rentrée scolaire 2007-2008**

**➤ Etablissements entrant dans le dispositif**

- Lycée professionnel Camille Claudel à MANTES LA VILLE (78)
- Lycée professionnel Colbert à LA CELLE SAINT CLOUD (78)
- Collège de Vinci à ECQUEVILLY (78)
- Lycée professionnel Henri Matisse à TRAPPES (78)
- Lycée professionnel Louis Armand à YERRES (91)
- Lycée professionnel Louis Blériot à ETAMPES (91)
- Collège Thomas Masaryk à CHATENAY MALABRY (92)
- Collège Léonard de Vinci à CHATENAY MALABRY (92)
- Collège Van Gogh à CLICHY LA GARENNE (92)
- LGT Simone de Beauvoir à GARGES LES GONESSES (95)
- Lycée professionnel Mermoz à MONTSOULT (95)

**➤ Etablissements sortant du dispositif**

- Collège Claude Monet à CARRIERE SOUS POISSY (78)
- Lycée professionnel Adrienne Bolland à POISSY (78)



**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES**  
**NEO-TITULAIRES SORTANT D'IUFM**  
**Rentrée scolaire 2007/2008**

**CAHIER DES CHARGES DES ENSEIGNANTS REFERENTS**

**Ses missions :**

Loin de se confondre avec celles des conseillers pédagogiques et a fortiori avec celles des corps d'inspection, les missions du référent sont celles d'un pair, dont l'efficacité se fonde sur la proximité et la disponibilité.

**• le référent à l'écoute du néo-titulaire :**

L'objectif est de permettre à l'enseignant débutant de trouver, sur son lieu de travail ( ou dans un établissement proche ) un collègue qui, hors de toute relation hiérarchique, développera au profit du néo-titulaire une écoute attentive.

Le référent sera, pour l'année scolaire, un interlocuteur privilégié, parce qu'il aura avec le néo-titulaire des contacts personnels réguliers, qu'il l'accompagnera dans sa découverte d'une pratique professionnelle qui ne saurait se limiter à la seule fonction d'enseignement.

Dès le jour de la pré-rentrée, et lors de rendez-vous librement négociés, le référent aidera le néo-titulaire dans les différentes phases de son positionnement :

- enseignant avec ses élèves,
- enseignant membre d'une équipe pédagogique, d'une communauté éducative,
- fonctionnaire dans un établissement public local d'enseignement.

**• le référent, facilitateur dans la découverte du contexte local d'exercice**

Disposant du recul que lui confèrent ses années d'exercice, le référent aidera le néo-titulaire dans sa découverte du collège : les élèves accueillis, les catégories socio-professionnelles des familles et, bien au-delà, les « us et coutumes » qui régissent la vie de l'établissement, parfois de façon implicite et néanmoins prégnante.

.../...

Il le guidera notamment dans ⇒ - la découverte des lieux de vie et de travail du collègue,  
- l'appropriation nécessaire des outils dont le  
néo-titulaire aura besoin,  
- la connaissance des interlocuteurs, dans et hors  
l'établissement.

• **le référent comme pair accompagnateur :**

Installé avec le néo-titulaire dans une relation de « compagnonnage », le référent ouvrira ses classes à son jeune collègue en tant que de besoin.

De même, et à la demande du néo-titulaire, le référent pourra se rendre dans telle ou telle de ses classes pour lui offrir l'aide d'un regard extérieur dont la qualité ne résidera pas dans l'aptitude au jugement ou à l'évaluation mais dans l'aide qu'il pourra apporter à la prise de recul, à l'identification des questions qui se posent à tout enseignant dans sa pratique professionnelle.

• **le référent, interlocuteur privilégié, facilitateur entre les différents partenaires contribuant à l'accompagnement :**

A l'écoute régulière du néo-titulaire, informé des obstacles éventuellement rencontrés, de ses attentes en matière de formation continuée, le référent aidera son collègue à élaborer ses demandes tant au chef d'établissement pour ce qui concerne son inscription aux stages du plan académique de formation qu'aux formateurs de l'IUFM si une formation non prévue initialement s'avère nécessaire.

Si le référent estime ne pas être en mesure d'apporter des réponses au (x) néo-titulaire (s) qu'il accompagne, il pourra, le cas échéant, le conduire à solliciter l'aide et le conseil du chef d'établissement ou de l'inspecteur de la discipline.

**ANNEXE IV**

**Rentrée scolaire 2007/2008**

**CALENDRIER D'ACCOMPAGNEMENT DES NEO TITULAIRES 2007-2008**

mardi après-midi ou jeudi après-midi	<i>ACCUEIL ET Accompagnement</i>	<i>APPROCHE DISCIPLINAIRE</i>	<i>PREVENTION VIOLENCE ET ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES</i>	Formations individualisées
<b>Horaire maximum</b>	<b>30h</b>	<b>12h</b>	<b>21h</b>	<b>27h</b>
<b>septembre</b>				
3/09	Etablissement			
4 et 6/09				
11 et 13/09	Département			
18 et 20/09	Département			
25 et 27/09		Accueil		
<b>octobre</b>				
2 et 4/10		Accueil		
9 et 11/10			Prévention violence	
16 et 18/10		Disciplinaire		
23 et 25/10		Disciplinaire		
<b>novembre</b>				
congés				
- et 8/11		Disciplinaire		
13/11 et 15/11			Prévention violence	
20 et 22/11		Disciplinaire		
27 et 29/11		Disciplinaire		
<b>Décembre</b>				
4 et 6/12				
11 et 13/12				
18 et 20/12				
congés				
<b>Janvier</b>				
8 et 10/01			Prévention violence	
15 et 17/01		Disciplinaire		
22 et 24/01		Disciplinaire		
29 et 31/01			APPR	
<b>Février</b>				
5 et 7/02		Disciplinaire		
12 et 14/02				Ind
19 et 21/02			APPR	
congés				
<b>Mars</b>				
11 et 13/03		Disciplinaire		
18 et 20/03		Disciplinaire		
25 et 27/03			APPR	
<b>Avril</b>				
1 et 3/04				Ind
8 et 10/04		Disciplinaire		
15 et 17/04			APPR	
congés				
<b>mai</b>				
6 et -/05				Ind
13 et 15/05				Ind
20 et 22/05				Ind
27 et 29/05				Ind
<b>juin</b>				
3 et 5/06				Ind
10 et 12/06				Ind
17 et 19/06				Ind
24 et 26/06				Ind

**Semaines à éviter pour la formation**



ACADÉMIE DE VERSAILLES

ANNEXE V

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
DES NEO-TITULAIRES SORTANT D'IUFM  
RENTREE SCOLAIRE 2007/2008**

**PRESENTATION DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> VOLETS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

☞ A diffuser auprès des néo-titulaires et de leurs référents

**2<sup>e</sup>me VOLET : ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ET COMMUN**

♦ **1er axe : Accompagnement didactique et pédagogique dans la discipline d'enseignement**

*(Module obligatoire de 9 à 12h en 3 ou 4 séances de 3h. à partir d'octobre.  
Ce module est mis en œuvre et suivi par l'IUFM)*

Il s'agit d'aider les jeunes professeurs à s'adapter à des niveaux d'enseignement peu fréquentés lors du cursus antérieur, à prendre en compte des contextes locaux particuliers, à s'engager dans l'utilisation de nouveaux outils (informatique, par exemple) ou dans des dispositifs institutionnels (par exemple, les Itinéraires de découverte). Il sera répondu aux questions concrètes de gestion de classe en prenant en compte des contenus disciplinaires précis : rôles à donner aux élèves pendant le cours, parole du professeur, complément disciplinaire sur des notions non travaillées antérieurement, etc. Il s'agit également de permettre d'articuler l'expérience nouvelle de l'enseignement (conditions matérielles, contextes pédagogiques) et les connaissances reçues en formation initiale afin de consolider un positionnement professionnel. Ce faisant, le jeune professeur sera susceptible de faire bénéficier les équipes de son établissement de savoirs actualisés.

Cet accompagnement pourra se faire lors de regroupements ou prendre d'autres formes, en fonction des besoins exprimés, éventuellement au cas par cas.

◆ **2<sup>ème</sup> axe : Analyse de pratiques professionnelles**

*(Module obligatoire de 4 séances de 3 heures à partir de fin janvier. Ce module est défini, mis en œuvre et suivi par l'IUFM.*

L'objectif de ce module est de développer, par un travail de réflexion et de mise à distance, la compréhension de situations professionnelles complexes. Ce travail doit développer la capacité à s'adapter en permanence aux situations nouvelles générées par un contexte professionnel en perpétuelle évolution.

Les séances sont conduites en groupes pluridisciplinaires. Le cadre de travail nécessaire à la réflexion à plusieurs exige le non jugement des personnes, le respect des valeurs et des conceptions de chacun, la non diffusion des informations concernant des lieux ou des personnes.

Le formateur installe et garantit le cadre de travail. Il conduit le travail d'analyse, d'élaboration des problématiques et des réponses possibles à partir de la description de situations concrètes.

◆ **3<sup>ème</sup> axe : prévenir la violence en exerçant son métier**

*(Module obligatoire de 3 séances de 3 heures. 1<sup>ère</sup> séance mi-octobre. 2<sup>ème</sup> séance début novembre, 3<sup>ème</sup> séance début janvier)*

*Ce module est basé, sous la responsabilité du Centre Académique d'Aide aux Ecoles et Etablissements, sur des études de cas, issus de situations réelles.*

Première séance : se préparer à faire face à des situations potentiellement déstabilisantes.

Deuxième séance : anticiper et gérer les dérangements à l'ordre scolaire.

Troisième séance : prévenir la violence en exerçant son métier.

➤ **3<sup>ème</sup> VOLET : formations individualisées**

**1-Thèmes liés à l'accueil des élèves à besoins particuliers** : SEGPA, élèves non francophones...

**2- Thèmes liés à l'exercice du métier** : s'exprimer à l'oral par l'improvisation théâtrale, établir des partenariats culturels, co-observer une classe entre néo titulaires...

**3 - Autres formations possibles** : 1 (ou 2) stage(s) choisi(s) dans le PAF et/ou participation à des formations collectives organisées dans l'établissement ou le bassin.  
**(Modules de 18H en moyenne)**